

Pastoralisme et aires protégées en Afrique de l'Ouest et de l'Est

Jean Boutrais, IRD

Les relations entre les aires protégées et le pastoralisme deviennent une préoccupation majeure des responsables des politiques d'environnement en Afrique de l'Ouest. Cependant, c'est une question qui leur est relativement nouvelle alors qu'en Afrique de l'Est, elle est déjà ancienne et soulève des enjeux économiques et politiques importants. Des auteurs (Bourn et Blench, 1999 : 2) estiment qu'en Afrique de l'Ouest, les effectifs de grande faune sont tellement réduits que le problème de sa coexistence avec le bétail ne se pose même plus. Sur une carte de l'Afrique (idem : carte 5), ils identifient l'aire de compétition entre la faune et le bétail comme étant une longue bande qui, partant du Soudan méridional, s'étend en Afrique de l'Est (Kenya) et se prolonge en Afrique du Sud (Botswana et Namibie). Selon cette carte, la compétition n'existerait pas en Afrique de l'Ouest, devant la domination spatiale des peuples pasteurs et de leurs troupeaux.

Cet état des lieux à grandes lignes et schématique doit cependant être nuancé. La question du pastoralisme se pose bien dans et en périphérie de toute une série d'aires protégées en zone soudanienne (pour ne pas mentionner quelques réserves sahéliennes), depuis le Sénégal oriental jusqu'au Nord-Cameroun et le Tchad occidental. Il est vrai qu'en Afrique de l'Ouest, la protection de la nature ne s'imposait pas comme un objectif prioritaire pendant la période coloniale, face à l'impératif du développement. Le pastoralisme sahélien a ainsi bénéficié d'appuis constants de la part de l'administration coloniale, tant du point de vue vétérinaire que de l'équipement hydraulique des pâturages. De ce point de vue, il existait un consensus entre les pasteurs et l'administration coloniale.

Au contraire, en Afrique de l'Est, le discours colonial mettait déjà en cause les populations locales, tenues pour responsables de la destruction de l'environnement. Selon une idée dominante des coloniaux anglais, il y avait à la fois trop de gens et trop de bétail. Cette conception a conduit à des initiatives de ventes forcées de bétail et de limitation des charges sur les pâturages, ce qui s'est traduit par une impopularité de l'administration coloniale au sein des pasteurs.

En Afrique de l'Ouest, c'est seulement à la fin du siècle, à l'occasion des grandes sécheresses, que le pastoralisme a commencé à être accusé de dégrader des sols et d'entraîner la désertification du Sahel. Alors que les grandes aires protégées en savanes furent créées pour servir de refuge à la faune devant les agressions des cultivateurs, le pastoralisme est présenté actuellement comme la principale menace. Dès lors, les discours des responsables de la conservation ont adopté des positions résolument anti-pastorales. Plus récentes qu'en Afrique de l'Est, les politiques de la nature en Afrique de l'Ouest ne sont-elles pas devenues plus radicales vis-à-vis du pastoralisme ?

1. Géographie comparée des aires protégées et des espaces pastoraux

Au début du XXe siècle, une carte schématique des limites de l'élevage bovin en AOF montrait que celui-ci couvrait essentiellement la zone sahélienne (Pierre, 1906). Au Soudan Français, la limite sud contournait alors le Macina, passait aux environs de

Ouagadougou puis de Fada et de Say. Il n'y avait pas de grand élevage bovin (sous-entendu : de zébus) en Côte d'Ivoire ni dans l'actuel Sud-Ouest du Burkina Faso. 40 ans plus tard, la géographie des races bovines n'avait pas encore vraiment changé (Doutressoulle, 1947 : carte 6). Si la limite nord de l'élevage des zébus était repoussée plus loin en Mauritanie et au Niger, la limite sud était restée stable pendant la première moitié du siècle. Cette limite correspondait dans l'ensemble, sauf quelques décrochements dans un sens ou dans l'autre, à celle des mouches tsé-tsé qui interdisent la présence prolongée des zébus.

Les grandes aires protégées créées dans les années 1920-30 (Parc du W, Réserves de la Bénoué et du Faro) ou, plus tardivement, à la fin des années 1940 et 50 (Bouba Njida, Niokolo Koba) étaient alors situées en dehors des espaces pastoraux. La plupart de ces réserves forestières et de faune s'inscrivaient dans des creux de peuplement qui, eux-mêmes, correspondaient à des marches ou des *no man's lands* entre des chefferies ou royaumes pré-coloniaux. Dans ces espaces intermédiaires, les autorités et les allégeances se diluaient progressivement, offrant un champ libre pour des razzias qui clairsemaient encore davantage le peuplement. En fait, ces espaces « francs » (Benoit, 1988) étaient pourtant exploités mais par des groupes mobiles qui tiraient parti de l'abondance des ressources naturelles. D'après M. Benoit, ces petits groupes partageaient non seulement le même refus d'un pouvoir fort et centralisé mais également une même idéologie d'accès égalitaire aux ressources et de respect envers la nature. Plus prosaïquement, pour l'administration coloniale, la création de réserves dans ces espaces intercalaires était une solution à la difficulté de les contrôler et de les « apprivoiser » par manque de peuplement suffisant.

D'un autre côté, les marches entre les espaces de pouvoir étaient souvent recherchées par des pasteurs, notamment des Peuls. En effet, elles offraient souvent des pâturages abondants et permettaient surtout d'échapper aux taxations et réquisitions en bétail opérées par des chefs. Dès lors, ces « brousses », aux sens à la fois écologique et politique du terme, servirent souvent de couloirs migratoires pour les pasteurs, par exemple du Macina vers le Sokoto.

Cependant, ces coulées migratoires et l'émergence d'un pastoralisme peul se produisaient en dehors des secteurs qui furent, plus tard, convertis en réserves. M. Benoit (1999) l'a montré à propos du Parc du W, en restituant les étapes de la mise en place du peuplement peul dans ce secteur de la vallée du Niger. D'après cet auteur, les troupeaux peuls étaient éloignés d'une centaine de kilomètres, au moment de la création du Parc (en 1926). Les pasteurs ne se risquaient pas dans les savanes du Parc actuel, même par le biais de transhumances, alors que des chasseurs et même des cultivateurs avaient tenté de s'y installer, surtout après les sécheresses du début du siècle. Anciens espaces de guerre, les espaces mis en réserve par l'administration coloniale restaient dangereux. Si les cultivateurs y craignaient les dangers liés à l'isolement, les pasteurs redoutaient l'insalubrité pour le bétail liée à l'infestation en mouches tsé-tsé. Or, le bétail était peu nombreux et sa possession restait précaire, même chez les Peuls.

En Afrique de l'Est, il semble que les pasteurs maasai ont coexisté avec la faune sauvage depuis fort longtemps (d'après Bourn et Blench (1999), depuis l'émergence du pastoralisme, vers 4 000 BP). Dans cette partie du continent, une rupture à la fois écologique et politique est survenue dans les années 1890, marquées par une épizootie catastrophique de peste bovine suivie d'une épidémie de variole, en même temps que la conquête coloniale. Les premières ont ruiné le pastoralisme maasai tandis que la seconde a mis fin à leur expansion politique. Bien que les conséquences du dépeuplement à la fois humain et animal sur le milieu naturel aient fait l'objet de débats

(Ford, 1971 ; Waller, 1988), il est admis qu'il a entraîné un embuisonnement des savanes dont la dominante herbacée était auparavant maintenue par les feux et la pâture. Les envahissements arbustifs ont, à leur tour, préparé l'avancée des mouches tsé-tsé, vectrices de la trypanosomiase bovine. Malgré la reconstitution plus ou moins rapide de leurs troupeaux, les pasteurs n'ont pas réoccupé tous leurs anciens pâturages mais sont restés confinés dans les aires les plus salubres (Homewood, Rodgers, 1991). De vastes espaces insalubres et parcourus par la faune furent alors officialisés en réserves, en particulier au sud du Kenya (Maasai-Mara National Reserve) et au nord de la Tanzanie (Serengeti National Park). Cependant, ces mises en réserve signifiaient des aliénations de terres et parfois des expulsions de troupeaux (Serengeti) aux dépens des pasteurs maasai qui en étaient les détenteurs.

Alors que la peste bovine des années 1890 a également causé des ravages dans le cheptel d'Afrique de l'Ouest, ces pertes ont été plus rapidement réparées et les espaces pastoraux n'ont pas subi de déprise comparable à l'Afrique de l'Est (Boutrais, à paraître). Les aires protégées étant éloignées et comme déconnectées des espaces pastoraux, la grande faune n'y coexistait pas avec le bétail des pasteurs. Cet isolement a cessé au cours des dernières décennies du XXe siècle.

2. Evolution de l'élevage et de la faune en rapport aux aires protégées

En Afrique de l'Ouest, la fin du XXe siècle est marquée par une extension régulière des espaces pastoraux dans les savanes du sud. Le phénomène concerne les zones soudanienne et soudano-guinéenne, du Sénégal jusqu'au Nord-Cameroun et au Centrafrique. Des études ont suivi cette expansion pastorale, par exemple en Côte d'Ivoire (Bernardet, 1999). Dans les années 1985, les Peuls n'occupent encore qu'une aire contiguë à la frontière du Burkina Faso mais, quelques années plus tard, leur aire de parcours s'étend à presque tout le nord du pays.

L'expansion du pastoralisme vers le sud tient à des facteurs écologiques mais aussi politiques. Dans certains pays, les administrations coloniales interdisaient aux pasteurs de s'installer au sud pour des raisons vétérinaires mais également par crainte de conflits. Après les indépendances, les administrations nouvelles se montrent moins directives à propos des migrations pastorales. De plus, celles-ci sont facilitées par des traitements qui deviennent de plus en plus efficaces pour lever la contrainte glossinaire. De toute façon, les sécheresses des années 1970 et 80 contribuent elles-mêmes à assainir, de façon naturelle, les savanes.

Les grandes sécheresses ont eu comme conséquences immédiates de chasser des pasteurs de leurs pâturages habituels et de les pousser vers les savanes au sud. Celles-ci ont alors joué un rôle de refuge écologique pour des populations complètement déstabilisées. La reconstitution des poussées pastorales dans le secteur du Parc du W au Niger a montré le rôle déterminant des sécheresses de 1973 puis de 1984. Chaque fois, de nombreux éleveurs recourent à une transhumance-fuite vers le Parc, dans un contexte exceptionnel. Ensuite, cette transhumance devient un déplacement saisonnier qui peut être qualifié de « normal ». Le secteur du Parc commence à être intégré dans l'espace pastoral, selon un phénomène d'accoutumance et d'adaptation par lequel les pasteurs peuls rendent compte, eux-mêmes, de l'adoption de nouveaux pâturages.

Aux crises climatiques qui forcent les pasteurs à changer de pratiques spatiales s'ajoute l'envahissement agricole des pâturages, phénomène plus lent et insidieux mais irréversible et qui finit par atteindre un seuil dissuasif pour le pastoralisme.

Progressivement, des systèmes pastoraux sont ainsi remis en cause. Par exemple, les transhumances vers la vallée du fleuve Niger et perpendiculaires à celle-ci, dans l'Ouest-Niger, deviennent impossibles devant les mises en culture. Elles sont remplacées par des transhumances méridiennes vers le Parc du W (Amadou, Boutrais, à paraître).

Le déploiement du pastoralisme dans les savanes finit par englober des aires protégées en zone soudanienne. Dès lors, la coexistence du bétail et de la faune qui n'était peut-être pas un problème en Afrique de l'Ouest au milieu du siècle dernier, commence à se poser. Les rapports entre pastoralisme et faune sauvage s'alignent sur ceux vécus depuis longtemps en Afrique de l'Est.

Les modalités d'entrées du bétail dans les aires protégées diffèrent selon la localisation géographique de celles-ci par rapport aux centres d'élevage et selon le contexte sanitaire, notamment le degré d'infestation en glossines. Les transhumants ne pénètrent aux abords des grands parcs de la Bénoué, au Nord-Cameroun, qu'en saison sèche. Ils essaient de s'y maintenir en début de saison des pluies mais l'augmentation de la pression glossinaire est telle qu'ils doivent se replier rapidement vers le nord. À l'inverse, un calendrier de fréquentation de trois petites aires protégées dans l'Ouest du Burkina Faso montre qu'elle est presque permanente au cours de l'année pour deux d'entre elles (Kiéma, à paraître). Le recours à ces petites aires protégées est devenu indispensable pour les éleveurs qui résident en leurs périphéries. Sans cesse, les bergers y conduisent les troupeaux ou les laissent y pénétrer d'eux-mêmes. Ces éleveurs sont dépendants des aires protégées. Toutefois, deux périodes marquent une fréquentation maximale : en fin de saison sèche – début des pluies (mai-juin) et en période de transition entre saison des pluies et saison sèche (octobre). Si la première correspond à une phase critique pour l'alimentation du bétail, la seconde répond au risque majeur de dégâts aux cultures juste avant et pendant les récoltes. Les éleveurs voisins des aires protégées ne peuvent pas se passer de celles-ci, non seulement pour leurs ressources fourragères mais aussi pour échapper aux conflits avec les cultivateurs et y trouver une forme de sécurité pastorale.

Le calendrier des arrivées de transhumants dans le terroir d'un village en périphérie du Parc du W au Burkina Faso montre également un afflux en mai-juin (Issa, 2006). Le décalage par rapport à la pleine saison sèche est expliqué par la mise à profit des ressources pastorales en bordure du Parc : repousses herbacées après les pluies précoces, formation des premières mares après les pluies. La présence prolongée des transhumants sur le territoire villageois est peut-être également due au souci des pasteurs de se tenir éloignés des mises en culture au voisinage de leurs pâturages d'attache en saison des pluies. L'enquête citée ne présente pas de données pour la saison des récoltes (septembre-octobre) mais l'auteur remarque que les transhumants en provenance du nord arrivent de façon de plus en plus précoce et partent plus tardivement. En juillet, en pleine saison des pluies, ils sont encore nombreux au sud du territoire villageois, en limite du Parc. La période de pression pastorale sur les lisières du Parc et probablement d'entrées dans celui-ci s'allonge au cours de l'année. Au moins les périphéries du Parc sont en cours d'inclusion dans l'espace pastoral habituel. La coexistence du bétail et de la faune sauvage dure plus longtemps au cours de l'année.

3. Conséquences de la coexistence bétail-faune

Les responsables de la conservation de la nature affirment souvent que la coexistence du bétail avec la grande faune entraîne une réduction des effectifs de celle-ci. En effet, il se

produirait une concurrence entre les bovins et les herbivores sauvages qui manifestent le même comportement à la pâture. D'autre part, le bétail domestique contaminerait la faune en maladies contagieuses.

Des études menées en Tanzanie dans l'aire pastorale de Ngorongoro offrent des données chiffrées sur une longue période à propos de populations animales en situation de coexistence (Homewood, Rodgers, 1991). Les effectifs des gnous, grandes antilopes proches des bovins en taille, besoins et stratégies écologiques, s'effondrent en 1960 par suite d'une épizootie de peste bovine. Ensuite, ils augmentent nettement jusqu'en 1980 puis restent stables. Les auteurs estiment que cette progression est due à la vaccination des bovins contre la peste bovine qui a enrayé la propagation de cette maladie mais ils attribuent surtout l'essor des gnous à un phénomène d'exclusion des bovins sur les pâturages.

En effet, simultanément, les effectifs de bovins, tout en étant affectés par de grandes oscillations, ont baissé dans l'ensemble. Pour les auteurs, cette baisse provient de la contention des troupeaux à longueur d'année sur des pâturages de faible qualité et infestés de tiques. Les troupeaux de Ngorongoro ne peuvent plus transhumer en saison des pluies vers des plaines voisines occupées par d'énormes troupes de gnous. Ces antilopes sont porteuses de fièvre catarrhale maligne, une enzootie très contagieuse à cette période de l'année et mortelle pour les bovins. Les pasteurs évitent donc de conduire leurs troupeaux sur les mêmes pâturages que ceux des gnous, alors même que ces pâturages sont d'excellente qualité fourragère. Dans les relations entre bétail et faune protégée, c'est parfois celle-ci qui introduit un risque épidémiologique grave. Les pasteurs respectent alors d'eux-mêmes une sorte de zone tampon entre leur bétail et la faune.

Dans le même sens, les réservoirs de mouches tsé-tsé que constituent les grandes aires protégées en savanes exercent un effet de repoussoir pour l'élevage bovin. En effet, la faune sauvage n'est pas affectée par la trypanosomose bovine, alors que le bétail de race zébu y est très sensible. Cependant, l'incidence actuelle de cette contrainte écologique n'est pas facile à évaluer. D'un côté, elle semble atténuée récemment, à la fois en Afrique de l'Ouest et de l'Est (Homewood, Rodgers, 1991 : 184). Les périodes de sécheresse ont atténué le degré d'infestation générale en glossines. D'un autre côté, l'infestation glossinaire serait maximale précisément en lisière des aires protégées. La coexistence de bétail domestique et de faune sauvage offre de nombreux hôtes aux insectes piqueurs qui trouvent, par ailleurs, des gîtes favorables dans les aires protégées. D'une façon, c'est un écotone spécifique qui est ainsi créé en périphérie des aires protégées.

Dans les relations entre bétail et faune vis-à-vis des ressources fourragères, le premier risquerait de mettre les herbivores sauvages en péril en exerçant un surpâturage. Une hypothèse inverse repose sur l'idée de niches fourragères différentes pour chaque type d'herbivore, chacun sélectionnant des plantes ou même, des parties de plantes spécifiques. Des enquêtes comparatives du comportement de bovins à la pâture avec les habitudes de trois espèces sauvages (gnou, zèbre et éland) font état de régimes alimentaires assez similaires par la grande variété d'espèces consommées, surtout en saison sèche. D'autres études indiquent des niches écologiques différentes mais qui se recouvrent partiellement entre bovins et herbivores sauvages.

Dans un contexte général de raréfaction de la faune en Afrique de l'Ouest, quelques situations locales sont, au contraire, propices à une progression en coexistence avec le pastoralisme. Au Niger, la réserve de girafes de Kouré permet une reconstitution

ponctuelle des effectifs de cette espèce en milieu agro-pastoral. Ici, un partage des ressources fourragères intervient entre les bovins surtout paiseurs et « herbophiles » et les girafes qui sont des brouteuses de feuilles d'arbres. Les distributions de sel par les pasteurs aux bovins attirent les girafes qui tentent d'en profiter. La coexistence se prolongeant, il se produit une semi-domestication de cette espèce.

Une autre conséquence bénéfique pour la faune de la présence de bétail concerne les prédateurs, par exemple dans le Parc du W. En saison sèche, les lions, devenus plus nombreux, prélèvent encore assez aisément des proies sauvages aux abords des rares points d'eau. Au contraire, en saison des pluies, les herbivores sauvages se dispersent, grâce à la multiplication des petites mares. À cette époque, il est relativement plus facile pour les lions d'opérer des ponctions aux dépens des troupeaux de bovins. Dès lors, ils sortent du Parc et attaquent les animaux domestiques, en traversant parfois le fleuve Niger. Les pertes de bétail infligées par des fauves plus nombreux qu'autrefois sont longuement commentées par les pasteurs.

À l'inverse, des estimations récentes font état d'une réduction très nette de la faune en Afrique de l'Est, en particulier au Kenya pendant les deux dernières décennies du siècle dernier (information orale de K. Homewood, 2004). Toutefois, ce recul n'est pas dû à la pression du pastoralisme mais au développement d'une grande agriculture mécanisée. Celle-ci détruit le couvert végétal indispensable à la faune, alors que le pastoralisme ne le fait pas. Dans l'est du Burkina Faso, le développement actuel considérable de la culture cotonnière se traduit également par des fronts agricoles qui s'étendent vers les aires protégées. Dans les années à venir, cette pression agricole transformera davantage les couverts végétaux que ne le fera le pastoralisme.

4. Politiques d'exclusion ou de coexistence bétail-faune

En Afrique de l'Ouest, les pasteurs peuvent affirmer souvent que leurs bovins peuvent coexister avec les grands herbivores sauvages. De même, ils se résignent à des ponctions de bétail par des prédateurs, ne cherchant à les éliminer qu'en cas de pertes jugées excessives. Les pasteurs ne sont pas de grands chasseurs ni des consommateurs de viande de brousse, sauf des lignages spécialisés. En Afrique de l'Est, les pasteurs maasai admettent également une coexistence entre leur bétail et la faune. Ils ne cherchent pas à écarter celle-ci en l'empêchant d'accéder à des points d'eau ou des lieux salés, par exemple en édifiant des clôtures d'épineux. Les campements sont établis à l'écart, de façon que bétail et faune puissent aller et venir, les uns après les autres, à ces ressources-clés. Une telle gestion de l'espace permet un rapport faune/bétail élevé (Homewood, Rodgers, 1991 : 192).

Les conceptions convergentes des pasteurs sont-elles prises en compte et relayées par les politiques d'aménagement ? En Afrique de l'Ouest, tous les services des Eaux et Forêts interdisent la pâture par des troupeaux domestiques à l'intérieur des aires protégées. En fait, cette politique restait relativement peu appliquée au siècle dernier, par suite de manque de moyens de contrôle et du fait de l'isolement fréquent des aires protégées. Lors des grandes sécheresses sahéliennes des années 1970 et 80, des pasteurs ont ainsi pu trouver refuge dans le Parc du W, sans être immédiatement pourchassés par les gardes forestiers. Cependant, l'appui financier de l'Union Européenne et d'organisations internationales de conservation de la nature se traduit récemment par un renforcement de l'exclusion des pasteurs : surveillance accrue et répression des transhumants illégaux. Partout en Afrique de l'Ouest, la tension est forte entre les services forestiers et les pasteurs, notamment en année à saison sèche sévère. Cette

politique d'exclusion s'inscrit dans l'héritage colonial d'un service forestier centralisé et para-militaire, étranger aux populations locales. Au Nord-Cameroun, C. Seignobos (2001) a évoqué la figure célèbre du directeur du service des Eaux et Forêts qui, dans la mise en place de grandes aires protégées, a refusé de prendre en compte des organisations traditionnelles. Le même diagnostic d'ignorance et même d'hostilité à l'égard des populations locales pourrait être généralisé à l'Afrique de l'Ouest.

En Afrique de l'Est, l'histoire des aires protégées comporte également une dominante d'éviction des pasteurs à l'époque coloniale, de façon à mieux protéger la faune. Cependant, seul un quart des effectifs de celle-ci vit en permanence à l'intérieur des aires protégées. Dans les faits, faune et bétail domestique coexistent sur les mêmes espaces, au moins une partie de l'année (Bourn, Blench, 1999 : 34). Aussi, très vite après les indépendances, s'est développé un discours officiel associant la conservation de la nature et le développement (Rusten Rugumayo, 2000). Ainsi, à la politique d'inspiration française de conservation de la nature par séparation et exclusion des populations locales, notamment des pasteurs, s'oppose une politique anglo-saxonne d'association. Cette opposition est symbolisée par l'antinomie entre les principes d'action du fondateur des aires protégées du Nord-Cameroun dans les années 1950-60 et du créateur de celle de Ngorongoro à la même époque. Le second a exprimé une véritable philosophie de symbiose du pastoralisme avec la protection de la faune (Fosbrooke, 1972).

À cette opposition de conceptions s'ajoute une différence d'organisation administrative qui est plus décentralisée en Afrique de l'Est. Ainsi, l'aire de Ngorongoro est-elle administrée par une autorité locale : la Ngorongoro Conservation Area Authority. Bien que son appellation fasse référence uniquement à la conservation de la nature, cette administration a également en charge le développement économique, notamment pastoral, de l'aire dans son ressort. Quant aux pasteurs, ils sont organisés en un Pastoral Council, institution composée de grands notables traditionnels et de représentants de services techniques.

En fait, derrière la façade d'une administration décentralisée, une analyse fine de son fonctionnement fait apparaître des tensions, des ressentiments et désillusions entre les « conservateurs » de la nature et les pasteurs (Rusten Rugumayo, 2000). Le Pastoral Council ne dispose pas de vrais pouvoirs et les agents de l'autorité locale sont davantage préoccupés par la protection de la faune et le tourisme que par le développement pastoral. De fait, plusieurs décisions de cette autorité ont été vécues par les pasteurs comme hostiles à leur égard : l'interdiction des bovins dans le cratère de Ngorongoro et celle des feux de brousse, le zonage entre espaces attribués à la faune et ceux laissés aux troupeaux. Inversement, les administrateurs ont été hostiles à la levée de l'interdiction de cultiver et ont entravé un projet de développement pastoral financé par une ONG internationale. Quant aux pasteurs, ils suspectent toujours l'administration locale de chercher à les expulser des pâturages communs à la faune et au bétail. Finalement, les relations entre des pasteurs et l'administration décentralisée d'une aire protégée peuvent être empreintes de suspicion et rythmées par des conflits.

Les multiples restrictions imposées aux troupeaux de bovins sont mal vécues par les pasteurs, alors que la faune est libre de se déplacer. Les études de Ngorongoro à la fin du siècle dernier montrent que le cheptel bovin des Maasai a diminué (Homewood, Rodgers, 1991 ; Arhem, 1985 ; Homewood, Rodgers, Arhem, 1987). Les Maasai sont alors en cours d'appauvrissement. Actuellement, la situation se serait aggravée, à tel point que « Ngorongoro est un lieu de détresse » (K. Homewood, information orale, 2004). Ainsi, derrière la rhétorique du discours de coexistence entre faune et bétail, la

logique administrative de conservation de la nature l'emporte et désavantage les pasteurs par rapport à ceux d'autres régions.

En dépit de cet échec pour les pasteurs, des institutions internationales de protection de la nature continuent à prôner l'association de la conservation et du pastoralisme en Afrique de l'Est (Bourn, Blench, 1999 : 36). En effet, les espaces pastoraux interposent un écran protecteur de la faune contre l'expansion agricole qui est menaçante. Ces espaces jouent des rôles de derniers corridors et aires de dispersion de la faune entre les parcs nationaux (idem : 115). En Afrique de l'Est, les pasteurs sont ainsi considérés par des organismes internationaux comme les alliés de la faune vis-à-vis de l'agriculture.

5. De la coexistence à la participation

Actuellement, le discours dominant à propos des aires protégées consiste à ne plus isoler leur avenir du développement des populations en leurs périphéries. Pour que ces populations respectent la faune des aires protégées alors qu'elles en subissent des contraintes, il est indispensable de leur attribuer une part des bénéfices générés par le tourisme. Ce principe d'intéressement est, par exemple, à la base du programme CAMPFIRE au Zimbabwe (Communal Areas Management Programme for Indigenous Resources) qui a suscité beaucoup de publications.

Dans la même logique, des initiatives se multiplient pour organiser la participation des populations locales à la gestion des aires protégées. Au Burkina Faso, dans le cadre de l'approche « gestion de terroir », des GGF (Groupements de gestion forestière) ou des CVGF (Comités villageois de gestion de la faune) sont mis en place pour seconder le service forestier. Ces comités sont sollicités dans les luttes contre le braconnage, les feux de brousse dits « non aménagés » et les entrées illégales de bétail. Les membres des comités sont recrutés parmi des villageois volontaires mais les éleveurs y sont minoritaires ou absents. Les transhumants ne sont jamais associés à ces organisations ; au contraire, ils représentent la cible fréquente de leurs interventions. Celles-ci aboutissent à la mise en fourrière des bovins fautifs, une répression particulièrement redoutée par les pasteurs mais financièrement fructueuse pour les comités villageois (Kiéma, thèse en cours).

Au Burkina Faso, une autre forme d'implication des populations locales dans la conservation s'exprime par la création de ZOVIC (Zone villageoise d'intérêt cynégétique) sur leur terroir. Les ZOVIC les plus giboyeuses sont affermées à des entreprises privées de tourisme et de chasse. Ainsi, dans un vaste territoire villageois contigu au Parc du W ont été découpés une ZOVIC et une réserve privée, les deux enclaves étant accolées au Parc, ce qui « ne permet pas un accès sans problèmes à ces pâturages » (Issa, 2006 : 29). D'une année à l'autre, les transhumants sont réprimés parce qu'ils entrent dans de nouvelles ZOVIC dont ils ignorent l'existence et, a fortiori, les limites. En Afrique de l'Ouest, les initiatives locales de protection de la faune sont prises largement à l'encontre des pasteurs transhumants.

En Afrique de l'Est, en tant que détenteurs des terres, les pasteurs ne sont-ils pas mieux placés pour tirer parti des situations de périphérie aux parcs nationaux ? Au Kenya, la formule de petites réserves communautaires de faune est actuellement privilégiée comme nouvelle forme de partenariat avec les Maasai. L'exemple d'une petite réserve proche du parc national d'Amboseli illustre pourtant les vicissitudes et les préjudices qu'un groupe pastoral risque de subir (Rutten, 2002). La petite réserve a été délimitée au centre d'un « ranch de groupe » et louée à un opérateur privé de tourisme. Le contrat de location autorise la pâture par les troupeaux du groupe mais interdit la

construction de campements. Des Maasai, non informés de cette clause, ont vu leurs habitations saisonnières incendiées par le gestionnaire de l'établissement touristique. En représailles, ils ont menacé de détruire ses installations. Les négociations ont été difficiles avant d'aboutir à un compromis. Les premières années, les revenus du tourisme n'atteignent pas les prévisions. Des pasteurs se rendent compte que leur cheptel risque de souffrir de l'augmentation de la faune. De plus, la communauté est maintenant divisée par des tensions internes et en butte à l'hostilité de voisins. En dépendant d'opérateurs privés qui eux-mêmes interviennent par le biais d'intermédiaires nationaux, les communautés pastorales ne sont pas bien placées pour se lancer dans le tourisme de faune.

En périphérie d'un autre parc national au Kenya, les Maasai ont constitué des associations pour la faune qui négocient également des concessions à des tours opérateurs privés. Ici, les revenus issus du tourisme peuvent être lucratifs : location de sites, taxes touristiques, paiement de nuitées, emplois. En fait, d'après une étude récente, la majorité des pasteurs ne tirent que de faibles profits de ces allocations de leurs pâturages (Thomson, Homewood, 2002). Les dividendes des revenus touristiques sont surtout versés aux pasteurs qui habitent près des sites de vision où les opérateurs amènent leurs clients. De plus, une grande partie des revenus touristiques couvre les frais de gestion et de personnel, une autre part étant attribuée aux élites locales qui interviennent en tant que « courtiers » des opérateurs touristiques. Les inégalités s'accroissent dans la société maasai entre les bénéficiaires de rentes touristiques et ceux qui en sont exclus. Dès lors, ceux-ci sont tentés d'allouer leurs espaces à des entrepreneurs agricoles, une autre activité qui procure également des revenus élevés mais qui est antagoniste avec le tourisme. Dans les nouvelles stratégies des pasteurs maasai, l'élevage traditionnel ne dégage pas des revenus comparables à ces activités spéculatives. Les Maasai du Kenya se définissent encore comme des pasteurs mais cette activité risque d'être limitée à une valeur seulement culturelle. Le contrôle foncier des terres et les rentes qu'il peut procurer deviennent des enjeux majeurs.

Conclusion : Engagement dans le tourisme ou maintien du pastoralisme

Malgré la pratique d'une même activité, la situation des pasteurs face aux aires protégées devient divergente en Afrique de l'Ouest et de l'Est. Dans cet écart, la maîtrise du foncier joue un rôle important. Par le contrôle des espaces périphériques aux aires protégées, les populations locales peuvent tirer plus ou moins parti d'une rente touristique. Dans cette nouvelle forme d'association entre pastoralisme et conservation de la nature, les Maasai du Kenya semblent les mieux placés grâce à des droits fonciers mieux préservés qu'ailleurs et une activité touristique soutenue. Les Maasai de Tanzanie sont déjà en position moins favorable par suite de la politique nationale de suppression des droits coutumiers dont ils ont fait les frais en zones pastorales. Quant aux Peuls d'Afrique de l'Ouest, ils se trouvent partout dans une position marginale face aux nouvelles initiatives impliquant des communautés locales. En tant qu'autochtones détenteurs de droits éminents et d'usages sur les terres périphériques aux aires protégées, les villageois excluent les pasteurs, surtout les transhumants, des formes associatives qui entendent tirer parti des richesses faunistiques. Alors que les services forestiers ne faisaient pas de différences entre les populations, les politiques actuelles de participation locale et de décentralisation des pouvoirs entérinent des logiques locales de clivages et d'exclusions. Dès lors, les Peuls d'Afrique de l'Ouest n'ont aucune chance de retirer des dividendes des réserves villageoises de faune.

D'un autre côté, le maintien d'une activité pastorale tend à évoluer de façon inverse à la participation aux aires protégées locales. Chez les Maasai du Kenya, leur implication au tourisme s'inscrit dans une diversification générale des activités qui va de pair avec une perte de l'identité pastorale. Cette identité, largement construite au XIX^e siècle, peut aussi rapidement se défaire. Dès lors, l'identité ethnique s'affirme davantage dans la sphère politique que dans une activité spécifique. Au contraire, les Maasai de Tanzanie sont depuis longtemps des agro-pasteurs. Quant aux Peuls d'Afrique de l'Ouest, ils évoluent parfois du pastoralisme vers l'agro-pastoralisme mais aussi en sens inverse. Exclues des spéculations modernes sur la nature, ils maintiennent le mieux le pastoralisme parce qu'ils sont comme relégués dans cette activité.

Pourtant, les pasteurs sont souvent détenteurs de races bovines tout autant menacées de disparition que la faune. En effet, ces races, peu productives en lait ou en viande, sont remplacées progressivement par d'autres plus cotées sur les marchés. C'est le cas de la race ankole en Afrique de l'Est et, à l'Ouest, des zébus rouges bororodji et blancs siwaldji. Ce sont toutes des races typiquement pastorales qui ne s'accommodent pas d'une sédentarisation ni de pluri-activités. En proposant d'intégrer la sauvegarde de ces races bovines à la protection de la faune sauvage, Bourn et Blench (1999) ont avancé la notion de « co-conservation ». Plutôt qu'une confrontation entre conservation de la nature et pastoralisme, ces deux formes d'occupation de l'espace ne sont-elles pas menacées, toutes les deux, par l'agro-pastoralisme et sa conversion vers l'agriculture?

Bibliographie

- Amadou (B.), Boutrais (J.), à paraître, Les transhumances d'éleveurs nigériens dans le Parc du W ; logiques pastorales et de conservation de la nature.
- Arhem (K.), 1985, Pastoral man in the garden of Eden ; the Maasai of the Ngorongoro Conservation Area, Tanzania. Uppsala, Scandinavian Institute of African studies.
- Benoit (M.), 1988, Espaces « francs » et espaces étatisés en Afrique occidentale. ORSTOM, Cah. Sc. Hum., 24(4) : 503-519.
- Benoit (M.), 1999, Statut et usages du sol en périphérie du Parc National du W au Niger, t. 4 : Peuplement et genres de vie dans le Gourma oriental avant la création du Parc National du W du Niger. Paris-Niamey, IRD.
- Bernardet (P.), 1999, Peuls en mouvement, Peuls en conflit, en moyenne et haute Côte d'Ivoire, de 1950 à 1990. In Botte, Boutrais, Schmitz (eds.) : Figures peules. Paris, Karthala : 407-444.
- Bourn (D.), Blench (R.) (éds.), 1999, Can livestock and wildlife co-exist? An interdisciplinary approach. Londres, ODI-ERGO.
- Boutrais (J.), à paraître, Pasteurs d'Afrique de l'Ouest et de l'Est face à une catastrophe ; la peste bovine de 1890. In Mélanges J.P. Raison. Paris, Karthala.
- Doutressoulle (G.), 1947, L'élevage en AOF. Paris, Larose.
- Fosbrooke (H.), 1972, Ngorongoro ; the eight wonder. Londres, Deutsch.
- Ford (J.), 1971, The role of trypanosomiasis in African ecology ; a study of the tsetse fly problem. Oxford, Clarendon Press.
- Homewood (K.M.), Rodgers (W.A.), 1991, Maasailand ecology, pastoralist development and wildlife conservation in Ngorongoro, Tanzania. Cambridge University Press.
- Homewood (K.M.), Rodgers (W.A.), Arhem (K.), 1987, Ecology of pastoralism in Ngorongoro Conservation Area. Cambridge, Journal agric. sciences, 108 : 47-72.

- Issa (S.), 2006, Transhumance et pratiques pastorales sur le terroir de Kotchari en périphérie du Parc du W du Burkina Faso. Mémoire de DEA, INA-PG/ECOPAS.
- Kiéma (S.), à paraître, Elevage pastoral et gestion des aires protégées ; la Réserve de biosphère de la Mare aux Hippopotames et les forêts classées de Maro et du Tuy dans l'Ouest burkinabé.
- Pierre (C.), 1906, L'élevage dans l'AOF. Paris, A. Challanel.
- Rusten Rugumayo (C.), 2000, The politics of conservation and development ; on actors, interface and participation ; the case of Ngorongoro Conservation Area, Tanzania. Trondheim, thèse de doctorat).
- Rutten (M.), 2002, Parcs au-delà des parcs : écotourisme communautaire ou nouveau revers pour les pasteurs maasai au Kenya ? Londres, IIED.
- Seignobos (C.), 2001, Les mots du développement ; histoire du développement du Nord-Cameroun. Paris, HDR Université Paris I.
- Thomson (M.), Homewood (K.M.), 2002, Entrepreneurs, elites and exclusion in Maasailand : trends in wildlife conservation and pastoralist development. *Human ecology*, 30 (1) : 107-138.
- Waller (R.D.), 1988, Emutai ; crisis and response in Maasailand. In Johnson, Anderson (eds.) : *The ecology of survival ; case studies from North-East african history*. Londres, Lester Cook and Boulder : 73-114.

Boutrais Jean (2006)

Pastoralisme et aires protégées en Afrique de l'Ouest et de l'Est

In : Aubertin Catherine (ed.), Pinton Florence (ed.), Rodary Estienne (ed.). Les aires protégées, zones d'expérimentation du développement durable : recueil des contributions

Orléans : IRD, 11 p. multigr.

Séminaire de Clôture de l'ATI : Action Transdépartementale Incitative Aires Protégées, Arvieux (FRA), 2006/11/28-30